

fié au bénéfice de cette société dont le mot d'ordre est une obéissance passive, et le but la ruine de tout ce qui existe encore.

L'effet produit par ce rapport a été saisissant; il conclut à des peines pour tous ceux qui seront convaincus de faire partie de cette menaçante association. Quelques-uns des membres de la commission sont d'avis d'y ajouter la perte de la qualité de Français. Nous ne savons ce qu'il en sera, mais nous n'y trouvons rien à reprendre. Nous avons assisté aux agissements de l'Internationale et à ses hauts faits pendant la Commune de Paris. Nous ne nous serions aucun goût pour l'incendie, le massacre, la révolte contre les lois sociales, qui sont partout des crimes hideux. Nous ne tenons pas à garder leurs auteurs comme nos concitoyens, et nous ne sentons pas briser aucun lien d'affection le jour où la patrie les reniera pour ses enfants.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Nous ne proscrivons point les associations ouvrières, nous sommes, au contraire, de ceux qui les patronnent et qui les défendent toujours comme une des meilleures sauvegardes de la société et comme un des meilleurs moyens d'assurer l'existence, le bien-être et la vie morale de l'ouvrier. Mais nous les voulons au grand jour, n'ayant qu'un seul but: l'instruction, et non point cachées dans le secret qui ne convient qu'au but qu'on n'avoue pas et au crime que l'on trame. Le bien ne se cache pas et n'a jamais besoin de mystère; il ne va pas recruter ses apôtres dans les bas-fonds ténébreux des sociétés secrètes.

Nous l'avons dit ici bien souvent, ce n'est jamais la publicité qui nous effraie; nous acceptons, au contraire, toute situation franchement décidée, comme tout combat pour ou contre un principe qui s'affirme hautement. Nous proscrivons toujours toute association qui se cache, qui ne parle qu'à ses adeptes et n'avouera pas franchement son but et ses moyens. — « Si l'Europe tremble aujourd'hui, s'écriait Lacordaire, il y a vingt ans, ce n'est pas parce qu'elle parle, mais parce qu'elle s'est trop longtemps dans l'ombre des sociétés secrètes! » — Ce qui était vrai il y a vingt ans, l'est bien plus aujourd'hui quand nous venons de voir des ruines gigantesques et que nous sentons bouillonner, sous cette frêle écorce de gouvernement qui reste encore, des appétits monstrueux, des convoitises insatiables qui ne trouveront jamais leur assouvissement que dans le crime!

La discussion n'a pu avoir lieu après la lecture du rapport de M. Sacaze, parce que celui-ci a été mandé par M. Thiers à la commission des grâces dont il est membre. Nous ne savons encore ce qui s'y est passé, mais le bruit court qu'on y a discuté d'importantes questions. M. Thiers, dont le candidat officiel, le sieur Vautrain, vient de triompher à Paris, doit puiser dans ce triste succès des arguments en faveur de la clémence. Nous comprenons que parmi les prisonniers, il y a beaucoup de gens égarés et qui méritent une certaine indulgence; mais cette indulgence leur eût été accordée depuis longtemps si le pouvoir ne se fût pas montré, vis-à-vis des chefs qui ne méritent aucune excuse, d'une aussi déplorable faiblesse. M. Raoul Duvau l'a dit l'autre jour à la tribune en termes excellents et avec une incontestable vérité.

La commission de l'Internationale a donc dû renvoyer la discussion à vendredi.

Informations-Nouvelles

À la séance de lundi, M. Thiers semblait souffrir du mal à l'œil qui, d'ailleurs, ne présente aucun caractère de gravité. Le Pré-

sident avait, à cette occasion, porté une calotte noire qu'il rabattait avec impatience sur son œil malade, mais qu'il avait laissé à son banc pour monter à la tribune. Avant de commencer son discours, M. Thiers avait eu soin de baisser la lumière des lampes. Quand il est retourné à sa place, bon nombre de députés sont venus le féliciter et s'enquérir de sa santé.

La proposition pour l'abolition de la peine de mort, déposée par M. Scholcher, porte les signatures de vingt-neuf députés de la gauche dont voici les noms:

MM. Scholcher, Mahy, Brelay, L. Blanc, Laurent Pichat, Dréo, Guinet, Escarguel, de Lacretell, La Serve, Rathier, Scheurer-Kestner, Tolain, Gent, Ferrouillat, Durieu, Corben, Lepère, Millaud, Tirard, Rouvier, Ordinaire, Daumas, Godin, Sadi, Carnot père, Boyssot, Tiersot, A. Naquet.

L'Adresse suivante à Mgr Dupanloup circule et se couvre de signatures:

« A Sa Grandeur Monseigneur l'évêque d'Orléans.

« Monseigneur, « Permettez-nous de vous remercier de votre noble démarche.

« Vos paroles comme vos actes font honneur au sacerdoce et à la France.

« Puisse votre exemple trouver des imitateurs. »

M. de Foucaud, représentant des Côtes-du-Nord, est mort hier à Paris.

M. de Goulard partira, dit-on, dans le courant de cette semaine, pour aller occuper à Rome son poste d'ambassadeur.

M. le général de Chabaud-Latour qui avait donné sa démission de président du comité des fortifications, vient de la retirer.

Le *Télégraphe*, nouveau journal, vient de paraître à Lyon.

Le *XXe Siècle* annonce que la commission d'enquête sur les capitulations a décidé qu'il n'y avait pas lieu de blâmer le général Vimpère, au sujet de l'affaire de Sedan. Le général a demandé la publication de cette décision, la commission ayant refusé, le général demanda, dit le même journal, à être cité devant un conseil de guerre.

A son arrivée à Berlin, M. de Gontant Biron a reçu une lettre très-courtoise de M. de Bismarck dans laquelle le chancelier s'excusait, par suite d'indisposition, de ne pas venir immédiatement voir notre ambassadeur.

M. d'Arnim confirmait aujourd'hui à la Présidence les sentiments qu'il exprimait dans sa lettre du 1^{er} janvier, en ajoutant qu'ils étaient bien ceux de son gouvernement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 9 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

L'Assemblée adopte un projet de loi portant ratification d'une convention additionnelle au traité de paix avec l'Allemagne.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les impôts nouveaux.

M. Raudot combat l'opinion de M. de Soubeyran en ce qui touche l'impôt des valeurs mobilières. L'honorable membre persiste à être le partisan décidé de cet impôt. On dit qu'il détruira notre grand marché des capitaux. Mais la Prusse n'avait pas ce marché-la quand elle se préparait à prendre sa revanche d'Iéna.

M. Laurier. — Elle avait l'instruction obligatoire!

Une voix à droite. — Et elle n'avait pas de démagogues! (Très bien! très bien!)

M. Raudot. — Une nation n'a pas besoin d'un grand marché de capitaux pour être forte et prospère. Que Berlin prenne le nôtre, et je ne lui enverrai pas cette conquête, pourvu que nous empruntions à la Prusse son énergie et sa persévérance.

L'orateur voit avec peine une grande partie de notre population, alléchée par les jeux de Bourse, abandonner les placements véritablement utiles au pays. De là une démolition générale, de là aussi la défaillance du patriotisme: car, de même que les sectaires de l'Internationale, les capitalistes, les agitateurs n'ont pas de patrie.

L'orateur croit qu'avec l'impôt sur les valeurs mobilières, l'impôt sur la machine, l'impôt sur le commerce, le Trésor fera face à tous ses besoins. Parmi ces économies, l'orateur désire surtout celles que l'on peut faire sur le ministère de la guerre. (Approbation sur quelques bancs.)

Mais votons, pour Dieu! votons le plus tôt possible, dit en terminant M. Raudot.

M. Buffet fait au contraire ressortir la nécessité d'une discussion approfondie. La France ne saura aucun mauvais gré à l'Assemblée d'avoir examiné de près les choses, avant de voter. (Très bien!)

L'orateur se range donc complètement à l'avis de M. Thiers: il est bon de passer en revue de tous les points de la question avant de se décider.

L'orateur est très-favorable à la conservation d'un grand marché français; attirer chez nous les capitaux étrangers, c'est atteindre un résultat excessivement précieux, surtout dans les circonstances actuelles. Ce résultat sera moins contrarié par le projet de la commission que par celui du gouvernement; en effet, ce dernier projet est un impôt sur le capital, tandis que le projet de la commission n'est qu'un prélèvement sur le revenu. La différence est essentielle. En outre, le projet du gouvernement manque d'une base morale et juste: car il frappe certains revenus qui sont faciles à saisir et en néglige d'autres, parce qu'ils peuvent se dérober au fisc.

Nous sommes, dit l'orateur, sous le coup de la nécessité. Cet impôt sur les valeurs mobilières est une nécessité; mais tâchons de le rendre le plus acceptable possible. Qu'il soit modeste et temporaire. Cette atténuation est le seul moyen de nous faire pardonner par les générations futures le fardeau que nous allons faire peser sur elles. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, reproche à M. Buffet d'être revenu sur une question déjà jugée par l'Assemblée. L'Assemblée a repoussé le projet de la commission, comme vexatoire et inquisitorial. Pourquoi y revenir?

(Oui! très-bien!) Le ministre ajoute que, si le gouvernement n'a frappé qu'une certaine partie des revenus mobilières, c'est pour rétablir l'égalité. Il atteint des valeurs mobilières, telles que les actions et les obligations des entreprises industrielles, qui ne contribuent pas dans la même mesure que les autres aux charges de l'Etat. Voilà la vérité. (Très-bien! très-bien!)

Si notre proposition n'était pas adoptée, dit l'orateur, il faudrait chercher d'autres ressources et des mesures nouvelles: car toutes les économies qui étaient possibles dans le budget ont été réalisées. (Oh! oh!)

M. Alfred André combat le projet du gouvernement au point de vue de l'inégalité de la répartition des charges entre les différents revenus mobilières.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Impôt sur les matières premières

La discussion de l'impôt sur les matières premières et, par conséquent, de tarifs à l'entrée en France, ne saurait plus se faire attendre: elle a été mise à l'ordre du jour et l'Assemblée a décidé, sur la proposition du gouvernement, de passer en revue tous les nouveaux impôts soumis à sa décision avant de donner la préférence à l'un d'entre eux.

Il n'est donc pas inutile de rappeler à cette occasion l'opposition presque unanime que les droits de 20 0/0 ont rencontrés et dans les régions industrielles et dans toute la France. Non seulement ces droits auraient pour conséquence de réduire considérablement la consommation en France, et, par suite, la production, lorsque le besoin de travailler se fait sentir si vivement, mais encore les difficultés d'application qu'ils soulèvent, pour la réglementation équitable des drawbacks, doivent les faire repousser impitoyablement par l'Assemblée.

Les droits de 2 ou 30 0/0, sans avoir les mêmes inconvénients à l'intérieur, seraient une sérieuse entrave pour les industries dont l'exportation est importante et en particulier pour celle de la laine, qui travaille à façon pour l'étranger, et

qui prélève un bénéfice ne dépassant pas, dans les circonstances ordinaires, 2 à 3 0/0. Les députés ne doivent pas oublier, d'ailleurs, que la plupart des nouveaux impôts, qui ont été adoptés jusqu'ici, sont presque tous dirigés contre l'industrie et le commerce, et qu'il faut prendre garde d'aggraver outre-mesure les charges qui pèsent sur les deux sources les plus productives de la richesse nationale.

En ce qui concerne les droits de douane, il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1870, après cette enquête économique qui fut si féconde en découvertes, les libre-échangistes les plus acharnés avaient reconnu que les tarifications établies par les traités de commerce étaient loin d'être parfaites, et qu'une révision complète des tarifs était devenue nécessaire.

M. Pouyer-Quertier, aujourd'hui ministre des finances, démontre que certaines personnes faisaient profession d'introduire en France des marchandises moyennant 7 0/0, transport, commission et droit d'entrée compris, bien que ces marchandises fussent soumises à un droit de 10 0/0.

Les classifications ont d'ailleurs été faites avec tant d'ignorance de la matière, qu'il est rare qu'une marchandise paie réellement les droits qui lui avaient été réellement appliqués dans la pensée des auteurs du traité. Il y a là une réforme capitale, réclamée par toute l'industrie et qu'on ne saurait sans danger retarder plus longtemps.

Cette même enquête de 1870 a prouvé que les droits établis en 1866 étaient insuffisants, et il n'est pas douteux que si la guerre n'avait pas éclaté, les tarifs n'eussent été élevés dans des proportions considérables. Est-il besoin d'ajouter que les droits que l'industrie regardait alors comme suffisants, doivent être augmentés en proportion des nouvelles charges que le paiement des frais et de la dette de guerre impose à la production française?

Nous hésitions à écrire les réflexions qui précèdent et qui ne sont plus, pour tous les hommes impartiaux compétents dans la matière, que de banales vérités.

Mais nous le répétons une fois de plus aux intéressés: tandis que forts de leur droit, ils attendent patiemment la décision de l'Assemblée, les habitants du Midi et les docteurs du libre-échange, entraînés par une aveugle passion pour une théorie inapplicable et souvent entièrement fautive (nous le démontrons un jour), s'agitent sans cesse et nul n'ignore que ceux-là qui font le plus de bruit.

Le moment est décisif, dans huit jours peut-être des décisions importantes auront été prises et nous serons encore réduits à prononcer le mot fatal: Il est trop tard! Il en est temps encore aujourd'hui, mais il faut se hâter: le travail concernant les taxes afférentes aux matières premières est terminé et sera distribué dans quelques jours. Que les chambres de commerce, les comités industriels, les chambres syndicales se réunissent à l'instant et fassent connaître leur opinion sur chacun des impôts proposés et envoient à Paris des délégués qui défendent leurs intérêts auprès des députés et dans les commissions de l'Assemblée.

Le temps des hésitations est passé; les plus graves intérêts sont remis en question: la situation de nos commerçants et de nos industriels, le travail de nos ouvriers, la prospérité de nos villes, la richesse du pays tout entier!

(Écho du Nord)

Contrairement à une opinion très-acréditée ces jours derniers, on assure

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

En l'absence de notre rédacteur en chef et ami, M. Alfred Reboux, nous devons relever, dans le *Libéral du Nord* de ce jour, certaines assertions qu'un « électeur » a glissées dans la « boîte aux lettres » dudit journal — dans la pensée, peut-être, qu'elles passeraient inaperçues. Nous osons également répondre à l'article du rédacteur-en-chef du *Libéral*, si une dépêche officielle, que nous donnons aux dernières nouvelles, n'était venue modifier une fois de plus le résultat des élections de dimanche, et nous conseiller d'attendre jusqu'à demain, jeudi, la décision de la commission de recensement qui nous fera connaître, de façon définitive, qui de M. Dérégnaucourt ou de M. Bergerot l'emportera dans une lutte chaudement disputée, — il faut bien le reconnaître, — par la faute des conseillers qui se sont abstenus.

Le *Journal de Roubaix*, affirme « l'électeur » du *Libéral*, « ne sait pas faire de la polémique sérieuse. » Il s'agit de s'entendre: telle on veut la polémique, telle on la fait. Le *Libéral* a, depuis longtemps, ouvert à la polémique sérieuse, des horizons nouveaux.

C'est pourquoi, nous avouons, en toute sincérité, que notre manière de faire « de la polémique sérieuse » diffère essentiellement de la sienne.

De par le *Libéral* il est désormais entendu que nous ne savons, au *Journal de Roubaix*, qu'« injurier, insulter, déchirer, calomnier et diffamer. »

Des injures? des insultes? Le *Libéral* en prend bien à son aise.

Il espère sans doute nous déterminer à relever les siennes? Son attente sera trompée. Il est des injures, des insultes, qu'on ne ramasse pas: il faudrait se baisser.

Et nous n'avons pas, il s'en faut, la souplesse d'échine du *Libéral*.

Des calomnies? des diffamations? — Quand donc le *Libéral* en a-t-il vu dans nos colonnes? Tous les faits que nous avons avancés ont toujours été appuyés de témoignages irrécusables, à la connaissance de tous, de notoriété publique.

Au surplus, le *Libéral* qui sait son droit, ne peut ignorer l'existence d'une certaine loi du 17 mai 1819, qu'il pourra invoquer quand bon lui semblera ou quand on le lui conseillera; — pourvu, toutefois, qu'il soit bien sûr de nous prendre en flagrant délit de diffamation et d'injure envers les personnes publiques ou privées.

Des mensonges prêtés au *Journal de Roubaix* par le *Libéral*, nous ne savons ni ne dirons rien: peut-être nous manque-t-il un peu de la compétence du *Libéral* en ces matières.

Ce qui nous paraît aussi plaisant qu'ingénieux, c'est l'insistance que met le *Libéral* à rappeler la jeunesse de notre rédacteur-en-chef, avec ce ton protecteur qui lui sied si bien.

C'est le propre des gens séniles de porter envie à la jeunesse, de lui reprocher ce qui fait qu'elle est la jeunesse. On se corrige vite, trop vite hélas! de ce charmant défaut, d'être jeune. On ne se corrige pas d'être vieux.

C'est sans doute ce qui a déterminé « l'électeur » du *Libéral*, à ne point se nommer.

CH. NURBEL.